

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUB DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS				
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	
6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup>	6 <sup>h</sup> 10	2 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	3 <sup>h</sup> 15	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	5 <sup>h</sup> 37	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 14	2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 18	
6 <sup>h</sup> 41	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 19	6 <sup>h</sup> 28	8 <sup>h</sup> 54	3 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 15	3 <sup>h</sup> 20	4 <sup>h</sup> 58	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 37	5 <sup>h</sup> 45	9 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 28	5 <sup>h</sup> 38	7 <sup>h</sup> 56	11 <sup>h</sup> 54	5 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 29	
7 <sup>h</sup> 18	1 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 44	6 <sup>h</sup> 53	9 <sup>h</sup> 19	3 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 35	3 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 11	6 <sup>h</sup> 19	10 <sup>h</sup> 49	10 <sup>h</sup> 49	10 <sup>h</sup> 49	10 <sup>h</sup> 49	8 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 38	5 <sup>h</sup> 44	5 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 34	5 <sup>h</sup> 43	
7 <sup>h</sup> 31	1 <sup>h</sup> 59	6 <sup>h</sup> 58	7 <sup>h</sup> 8	10 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 45	3 <sup>h</sup> 50	3 <sup>h</sup> 55	5 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 52	6 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 33	11 <sup>h</sup> 19	11 <sup>h</sup> 19	11 <sup>h</sup> 19	11 <sup>h</sup> 19	8 <sup>h</sup> 34	1 <sup>h</sup> 5	6 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 16	8 <sup>h</sup> 31	12 <sup>h</sup> 32	5 <sup>h</sup> 59	5 <sup>h</sup> 68	
7 <sup>h</sup> 43	2 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 18	11 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 50	3 <sup>h</sup> 55	4 <sup>h</sup> 0	5 <sup>h</sup> 45	12 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 42	6 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 42	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 16	8 <sup>h</sup> 45	1 <sup>h</sup> 5	6 <sup>h</sup> 9	6 <sup>h</sup> 18	
7 <sup>h</sup> 53	2 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 28	12 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 0	4 <sup>h</sup> 5	4 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 12	12 <sup>h</sup> 34	7 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 26	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 53	1 <sup>h</sup> 35	6 <sup>h</sup> 19	6 <sup>h</sup> 29	8 <sup>h</sup> 54	1 <sup>h</sup> 26	6 <sup>h</sup> 18	6 <sup>h</sup> 27	
8 <sup>h</sup> 6	2 <sup>h</sup> 29	7 <sup>h</sup> 32	7 <sup>h</sup> 42	13 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 15	4 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 22	12 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 28	7 <sup>h</sup> 36	11 <sup>h</sup> 51	11 <sup>h</sup> 51	11 <sup>h</sup> 51	11 <sup>h</sup> 51	9 <sup>h</sup> 17	2 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 41	6 <sup>h</sup> 51	9 <sup>h</sup> 11	1 <sup>h</sup> 35	6 <sup>h</sup> 38	6 <sup>h</sup> 47	
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 49	14 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 20	4 <sup>h</sup> 25	4 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 24	1 <sup>h</sup> 7	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 53	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	9 <sup>h</sup> 33	2 <sup>h</sup> 24	6 <sup>h</sup> 51	7 <sup>h</sup> 1	9 <sup>h</sup> 25	2 <sup>h</sup> 22	6 <sup>h</sup> 55	7 <sup>h</sup> 4	
8 <sup>h</sup> 21	2 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 47	7 <sup>h</sup> 57	15 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 30	4 <sup>h</sup> 35	4 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 28	1 <sup>h</sup> 1	7 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 0	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	9 <sup>h</sup> 44	2 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 1	7 <sup>h</sup> 1	9 <sup>h</sup> 34	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 7	7 <sup>h</sup> 16	
8 <sup>h</sup> 28	2 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 4	16 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 40	4 <sup>h</sup> 45	4 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 8	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	9 <sup>h</sup> 58	3 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 14	7 <sup>h</sup> 14	9 <sup>h</sup> 44	2 <sup>h</sup> 56	7 <sup>h</sup> 12	7 <sup>h</sup> 21	
8 <sup>h</sup> 36	3 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 10	17 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 50	4 <sup>h</sup> 55	5 <sup>h</sup> 0	6 <sup>h</sup> 35	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 8	8 <sup>h</sup> 16	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	10 <sup>h</sup> 12	3 <sup>h</sup> 27	7 <sup>h</sup> 27	7 <sup>h</sup> 27	9 <sup>h</sup> 56	3 <sup>h</sup> 9	7 <sup>h</sup> 22	7 <sup>h</sup> 31	
8 <sup>h</sup> 44	3 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 14	8 <sup>h</sup> 24	18 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 0	5 <sup>h</sup> 5	5 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 40	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 16	8 <sup>h</sup> 24	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	10 <sup>h</sup> 20	3 <sup>h</sup> 36	7 <sup>h</sup> 36	7 <sup>h</sup> 36	10 <sup>h</sup> 6	4 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 9	8 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 52	3 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 26	8 <sup>h</sup> 36	19 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 15	5 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 45	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 24	8 <sup>h</sup> 32	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	10 <sup>h</sup> 28	3 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	10 <sup>h</sup> 12	4 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 19	8 <sup>h</sup> 28
9 <sup>h</sup> 0	3 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 34	8 <sup>h</sup> 44	20 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 20	5 <sup>h</sup> 25	5 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 50	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 32	8 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	10 <sup>h</sup> 36	3 <sup>h</sup> 54	7 <sup>h</sup> 54	7 <sup>h</sup> 54	10 <sup>h</sup> 18	4 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 29	8 <sup>h</sup> 38
9 <sup>h</sup> 8	3 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 42	8 <sup>h</sup> 52	21 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 35	5 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 55	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 48	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	10 <sup>h</sup> 44	4 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 0	10 <sup>h</sup> 24	4 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 39	8 <sup>h</sup> 48
9 <sup>h</sup> 16	3 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 46	8 <sup>h</sup> 56	22 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 45	5 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 0	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 48	8 <sup>h</sup> 56	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	10 <sup>h</sup> 52	4 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 10	10 <sup>h</sup> 32	4 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 49	8 <sup>h</sup> 58
9 <sup>h</sup> 24	4 <sup>h</sup> 0	8 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 0	23 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 50	5 <sup>h</sup> 55	6 <sup>h</sup> 0	7 <sup>h</sup> 5	1 <sup>h</sup> 11	8 <sup>h</sup> 56	9 <sup>h</sup> 0	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 0	4 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 40	4 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 9
9 <sup>h</sup> 32	4 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 54	9 <sup>h</sup> 4	24 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 0	6 <sup>h</sup> 5	6 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 10	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 8	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 8	4 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 48	5 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 9	9 <sup>h</sup> 18
9 <sup>h</sup> 40	4 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 58	9 <sup>h</sup> 10	25 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 15	6 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 15	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 8	9 <sup>h</sup> 16	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 16	4 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 56	5 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 19	9 <sup>h</sup> 28
9 <sup>h</sup> 48	4 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 10	26 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 20	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 16	9 <sup>h</sup> 24	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 24	4 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 0	5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 29	9 <sup>h</sup> 38
9 <sup>h</sup> 56	4 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 4	9 <sup>h</sup> 14	27 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 35	6 <sup>h</sup> 40	7 <sup>h</sup> 25	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 24	9 <sup>h</sup> 32	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 32	5 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 0	11 <sup>h</sup> 8	5 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 39	9 <sup>h</sup> 48
10 <sup>h</sup> 0	4 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 8	9 <sup>h</sup> 18	28 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 45	6 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 32	9 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 16	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 49	9 <sup>h</sup> 58
10 <sup>h</sup> 8	5 <sup>h</sup> 0	9 <sup>h</sup> 12	9 <sup>h</sup> 22	29 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 55	7 <sup>h</sup> 0	7 <sup>h</sup> 35	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 48	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 48	5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 24	5 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 59	10 <sup>h</sup> 8
10 <sup>h</sup> 16	5 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 16	9 <sup>h</sup> 26	30 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 0	7 <sup>h</sup> 5	7 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 40	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 48	9 <sup>h</sup> 56	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	11 <sup>h</sup> 56	5 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 32	6 <sup>h</sup> 0	10 <sup>h</sup> 0	10 <sup>h</sup> 9	10 <sup>h</sup> 18
10 <sup>h</sup> 24	5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 30	31 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 15	7 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 45	1 <sup>h</sup> 11	9 <sup>h</sup> 56	10 <sup>h</sup> 0	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 0	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 10	10 <sup>h</sup> 10	10 <sup>h</sup> 19	10 <sup>h</sup> 28
10 <sup>h</sup> 32	5 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 24	9 <sup>h</sup> 34	32 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 25	7 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 50	1 <sup>h</sup> 11	10 <sup>h</sup> 0	10 <sup>h</sup> 8	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 8	5 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 48	6 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 29	10 <sup>h</sup> 38
10 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 28	9 <sup>h</sup> 38	33 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 0	1 <sup>h</sup> 11	10 <sup>h</sup> 8	10 <sup>h</sup> 16	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9	12 <sup>h</sup> 9										



Rentrée en France, elle a été surveillée par la police et finalement arrêtée, avant-hier, sous la prévention d'espionnage et de haute trahison. M<sup>me</sup> Chiponne aurait dit que, quelques jours avant le meurtre, Kauffmann avait parlé avec ses camarades d'abattre des Français. Après l'incident, ses camarades lui ont payé des chopos d'honneur pour avoir tiré sur « ces c... de Français. »

INFORMATIONS

**La rentrée des Chambres.** — Nous avions, à diverses reprises, annoncé que le Parlement sera convoqué le 25 octobre. L'éloignement de cette date produit un assez mauvais effet dans les cercles politiques. Le gouvernement avait fait dire que les Chambres se réuniraient le 18 du mois courant au plus tard, aujourd'hui on revient à la date du 25 octobre, la commission du budget ne pouvant avoir fini ses travaux aussi vite qu'on avait prétendu d'abord.

**Conseil de cabinet.** — Un conseil de cabinet a été tenu, samedi, au ministère des finances; la présidence de M. Rouvier. MM. Faillières, de Hérédia, Ferron et Dautresme n'y assistaient pas.

Le ministre des affaires étrangères a confirmé la note publiée, par l'agence Havas, au sujet de l'affaire de Raon. Il a fait connaître qu'il avait été informé, d'un côté par M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne et de l'autre par M. Raindre, notre chargé d'affaires à Berlin, que le gouvernement allemand acceptait en principe l'indemnité à donner à la famille Brignon.

Le ministre de l'instruction publique a communiqué à ses collègues une lettre par laquelle M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique, demande, en raison des poursuites dont il est menacé, à être remplacé par un administrateur provisoire jusqu'à l'issue du procès.

Enfin, M Barbe, ministre de l'agriculture, a soumis au conseil le texte d'un projet de loi destiné à fixer la situation des gardes forestiers, et plus spécialement de leur assurer la constitution d'une caisse de retraite.

**Le maire de Saint-Petersbourg à Paris.** — M. W. Likatschew, conseiller d'Etat, maire de la ville de Saint-Petersbourg, a été reçu, samedi, à dix heures, à l'Hôtel-de-Ville, par le bureau du conseil municipal. Le docteur Chassaing, vice-président, lui a souhaité la bienvenue dans ces termes :

« Monsieur le maire,

Le bureau du conseil municipal de Paris, en l'absence du conseil, est heureux de saluer le premier magistrat de la ville de Saint-Petersbourg. La ville de Paris ne saurait oublier les sentiments de sympathie que la Russie, à maintes reprises, a témoignés à notre pays. Soyez le bienvenu parmi nous, Monsieur le maire, et lorsque vous nous quitterez, transmettez, nous vous en prions, à la population de Saint-Petersbourg comme à la nation russe, l'expression des sentiments fraternels de Paris, qui sont ceux de la France entière. »

M. le maire de Saint-Petersbourg a répondu :

« Je suis bien reconnaissant à M. le président et à MM. les membres du bureau, pour l'accueil cordial dont ils m'honorent. Je ne puis l'attribuer qu'à la sympathie, je dois dire mutuelle, existant entre les deux villes dont nous sommes les représentants. Je me ferai un devoir de transmettre à mes collègues du conseil municipal de Saint-Peters-

près ce que j'ai entendu dire, les Mormons se re-muent beaucoup.

— Songeraient-ils donc à résister ?  
— Certes, ils s'arment et s'approvisionnent.  
— Bon ! cela n'est pas sérieux ?

— Très sérieux, au contraire ; ils enrôlent de toutes mains, contractent des alliances avec les Peaux-Rouges, et même, dit-on, ils pensent à prendre à leur solde ces aventuriers de tous les pays qui, depuis la découverte de l'or, se sont, comme une nuée de vautours, abattus sur ces riches contrées. Les Mormons ont expédié partout des émissaires ; ils en ont aussi bien dans le Francisco même qu'en Sonora, et dans les autres contrées du Mexique qui bordent le Colorado.

En ce moment Cœur-Sombre releva la tête, et, tout en tordant une cigarette d'un air ennuyé :

— A propos, Laframboise, dit-il, pourriez-vous me donner quelques renseignements sur un misérable qui, avant mon départ pour New-York, était devenu un véritable fléau pour les caravanes d'émigrants, voyageant à travers les prairies, et même pour les chercheurs d'or qu'il allait relancer et rançonner jusque sur les placers.

— Attendez-donc, dit l'hôtelier en frappant du poing sur la table, ne serait-ce pas du Mayor ou le Bisajo, ainsi qu'on le nomme quelquefois, que vous voulez me parler ?

— Précisément ; vit-il encore, ou bien l'a-t-on lynché ?

— Il est plein de vie et plus redouté que jamais ; c'est un coquin d'une impudence rare, mais d'un courage à toute épreuve. Il doit roder par ici aux environs.

— Comment le savez-vous ?

bourg les sentiments que viennent de m'exprimer les représentants de la ville de Paris. »

A la suite de cette réception, M. Likhatschew a visité, en compagnie des membres du bureau du conseil municipal, le musée Carnavalet.

**M. Zévort.** — On assure que M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire, a l'intention de donner sa démission pour des raisons de santé.

**Londres.** — M. de Hérédia a visité Greenock.

**Autriche-Hongrie.** — A la réception du château-royal, on a beaucoup remarqué le long entretien de l'empereur François-Joseph avec l'archiduc Albert qui, dans un récent banquet, avait affirmé que l'Autriche ne suivrait pas l'Allemagne sur les champs de bataille de l'ouest. La haute position de l'archiduc dans l'armée autrichienne donne une grande valeur à ses paroles. De fait, on constate, dans l'empire, un mouvement d'opinion absolument contraire à l'alliance de l'Autriche avec l'Allemagne. A l'occasion du dernier incident franco-allemand, la plupart des journaux hongrois et tchèques ont répété la fameuse phrase : « Si la France ne peut oublier Sedan, l'Autriche-Hongrie n'oubliera jamais Sadowa. »

**Alsace-Lorraine.** — Une correspondance adressée d'Alsace-Lorraine à la Gazette de Cologne constate que le nombre des jeunes gens de la province, qui se sont soustraits au service de l'armée allemande, est allé diminuant de 1871 à 1880, et que depuis 1880, il va en augmentant. En 1871 il était de 16,072, il est tombé de 1875 à 1880, successivement à 13,785, 11,312, 10,432, 9,580, 8,468 et 7,165. Depuis 1881, il est remonté à 7,378, 7,776, 7,755, 8,937, 9,061.

Le correspondant du journal rhénan attribue la cause principale du phénomène qu'il constate à l'émigration de la population, qui est devenue plus considérable qu'elle ne l'avait été auparavant et qui enlève, chaque année encore, un grand nombre de personnes du pays à l'empire. De 1880 à 1885, le nombre des émigrants a été de 49,254.

**La peau de Pranzini.** — M. Levasseur, juge d'instruction, chargé par M. Bernard, procureur de la République, de l'enquête au sujet de l'affaire de la peau de Pranzini, vient de la terminer.

On assure que le gargon d'amphithéâtre Godinet et les personnes qui ont accepté de la peau de Pranzini, et il paraît qu'elles sont nombreuses, vont être poursuivies en police correctionnelle pour violation de sépulture.

M. Levasseur, au cours de son enquête, aurait découvert que ce n'est pas seulement MM. Taylor, Goron et Rossignol, qui auraient reçu de la peau du supplicié; Godinet en aurait donné à plus de dix personnes.

La répression de la fraude

Nous avons signalé, il y a déjà quelque temps, les mesures prises par le ministre des finances pour empêcher la fraude en matière d'impôts, notamment les mesures concernant les transactions. Voici, à ce sujet, quelques détails nouveaux sur la portée des décisions qui viennent d'être prises.

Jusqu'à ces derniers temps, quand un procès-verbal était rapporté en matières de contribution indirectes, les directeurs et les sous-directeurs invitaient le contrevenant à venir transiger.

Après avoir entendu ces explications, ils fixaient le chiffre de l'amende à exiger. Rarement, le paiement était immédiat : les délais étaient presque toujours demandés et accordés,

— Je l'ai vu hier.

— Vous ?

— Comme je vous vois.

— Ici, chez vous ?

— Mon Dieu, oui ; il a déjeuné à cette table où nous sommes, et m'a donné généreusement une once pour ce repas, qui valait à peine deux dollars.

— Comment, vous, un honnête homme, vous avez laissé entrer chez vous et vous avez hébergé un tel bandit ?

— Que voulez-vous, il le fallait, Cœur-Sombre, mon ami ; je n'étais pas le plus fort.

— Oh ! quelle mauvaise raison vous me donnez-là !

— Dame ! je vous donne une raison excellente, il me semble, et, si vous voulez réfléchir un instant, vous la trouverez telle. Ma position est très critique à l'entrée de ces montagnes ; seul, avec ma femme, mon fils et ma fille, sans un voisin que je puisse appeler à mon aide en cas de danger, je dois rester neutre, l'ami de tout le monde, et même au besoin, ajouterai-je, sourd et muet ; le Mayor ou ceux qui lui ressemblent — et malheureusement ils sont très nombreux dans ces contrées — n'hésiteraient pas, à la plus légère observation de ma part, à me faire sauter la cervelle ; alors que deviendraient ma femme et ma fille ?

— En effet, vous êtes dans une situation très difficile. J'ai eu tort, excusez-moi ; mais ces surnoms qu'il porte cachent un autre nom que je voudrais connaître. Je ne sais trop pourquoi cet homme m'intrigue. Moi, si peu curieux de ma nature, je voudrais savoir qui il est, d'où il vient, son nom véritable et le but de ces rapines incessantes et de toutes ces atrocités que l'on met sur son compte. Il est évident que cet homme n'est pas un scélérat ordinaire. Il doit se venger, non pas comme on l'entend vulgairement, mais, dans ma pensée, ayant souffert des insultes fort graves, peut-être imméritées — on peut tout supposer en pareil cas — dans l'impossibilité d'atteindre ses ennemis, s'est-il déclaré l'ennemi de tous, et venge-t-il, sur ceux que la fatalité jette sous ses griffes de tigre, les douleurs que d'autres, hors de ses atteintes, lui ont fait souffrir.

délais que le contrevenant mettait à profit pour intéresser à sa cause divers personnages plus ou moins influents.

Dès son arrivée aux affaires, M. Rouvier a voulu réagir contre ce système. De tous côtés, on en signalait les pernicieux effets. D'abord, les transactions soumises à l'approbation du ministre et l'administration ont été examinées avec le plus grand soin ; beaucoup ont été relevées pour indiquer aux directeurs que la répression exercée par eux n'était pas jugée suffisante.

On a fait plus : pour faire rendre aux impôts tout ce qu'ils peuvent donner, on a résolu de frapper avec la plus grande sévérité la fraude véritablement intentionnelle. Sur les ordres du ministre, le directeur général des contributions indirectes a envoyé à ses chefs de service départementaux des instructions dont la presse s'est beaucoup occupée dans ces derniers temps et que l'on peut résumer ainsi :

Les dits directeurs continueront à accorder, avant le jugement, des transactions pour toutes les affaires dans lesquelles la bonne foi du contrevenant est certaine ou probable, ou bien encore pour celles qui pourraient paraître délicates au point de vue des constatations ou de la régularité du procès-verbal.

Quand la fraude sera certaine, indéniable, intentionnelle, le contrevenant devra être renvoyé devant les tribunaux. Après le jugement, la poursuite en justice mettant le contrevenant en état de récidive en cas de nouvelle contravention, il pourra être concédé des réductions s'il est démontré au point de vue de la situation du condamné et du peu d'importance du préjudice causé, le paiement de l'intégralité des peines prononcées constituerait une position trop forte.

Ce que l'on a voulu, en définitive, c'est que la transaction, qui jusqu'alors avait été la règle, devint l'exception, et qu'il n'en fut fait application qu'en faveur des personnes de bonne foi ou des contrevenants intéressants, à l'exclusion des gens qui font de la fraude un véritable métier.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Lycée de Cahors.** — M. Boirie, maître répétiteur (2<sup>e</sup> classe) au lycée de Toulouse, est chargé provisoirement de cours d'anglais, au lycée de Cahors pendant la durée du congé accordé, pour l'année scolaire 1887-1888, à M. Herbert.

**Prix des pensions.** — Par décret du président de la République, en date du 1<sup>er</sup> octobre, les prix de la pension et de la demi-pension au lycée de Cahors, sont fixés ainsi qu'il suit :

**Pension.** — Classes primaires : 600 fr. ; frais d'études, 70 fr. Division élémentaire : 650 fr. ; frais d'études 90 fr. Division de grammaire : 700 fr. ; frais d'études, 110 fr. Division supérieure : 750 fr. ; frais d'études, 130 fr. ; frais de conférences, 65 fr.

**Demi-Pension.** — Classes primaires : 350 fr. ; division élémentaire : 375 fr. ; division de grammaire : 425 fr. ; division supérieure : 475

fr. — Les autres frais sont les mêmes que pour la pension.

Ecole normale de filles.

— Sur 86 aspirantes qui s'étaient présentées au concours d'admission à l'Ecole normale de filles, 41 avaient été reconnues admissibles ; 21 ont été définitivement reçues. Ce sont, par ordre de mérite : MM<sup>lles</sup> Marie Salives, de Sauzet ; Marie-Alice Mazilhé, de St-Céré ; Marguerite Arteil, de Florimont (Dordogne) ; Anne Chirac, de Montbazens (Aveyron) ; Valbousquet, de Thiviers (Dordogne) ; Marie Foortet, de Bourran (Lot-et-Garonne) ; Pélagie Cros, de Brengués ; Alexandrine Bourès de Foix ; Françoise Delmouly, de St-Marré ; Marie Larraupie, de Bannes ; Marie Besson, de Mercuès ; Marie Lauricesque, de St-Céré ; Marie-Hortense, Dallet de Lacapelle-Marival ; Emma Terret, de Cahors ; Jeanne Dopeau, de Samazan (Lot-et-Garonne) ; Eugénie Richard, de St-Martin-de-Vers ; Marie Laparra, de Labastide-du-Vert ; Jeanne Besse, de Bordeaux ; Antonine Cavarat, de Mugron (Landes) ; Anna Doprat, d'Albas ; Elsa Beauville, de Leyme.

La liste supplémentaire de six aspirantes se compose de : MM<sup>lles</sup> Lavabre, Arné, Fiches, Iragoe, Youlet et Calmeyane.

Parmi les aspirantes reçues, cinq sortent de l'école supérieure de St-Céré et quatre de l'école secondaire de Cahors.

Lacapelle-Marival

L'élection de ballottage de Lacapelle-Marival a eu lieu dimanche.

M. Laparra, radical, a obtenu 1726 voix, élu M. le comte de Torenne, bon. 1702 —

Gourdon

L'élection au Conseil d'arrondissement, qui a eu lieu dimanche, a donné les résultats suivants :

M. Prat a obtenu 1,443 voix.  
M. Linol est élu avec 1,465.

**Prédiction de Nick.** — L'astrologue Nick annonce ainsi la physionomie probable du mois d'octobre :

La durée des forces sidérales changeant peu, les points astronomiques se trouvant, en outre, groupés, le mois d'octobre présentera encore un temps variable, accidenté et humide sur la France et sur les pays voisins, principalement sur les zones du nord et du centre, et particulièrement pendant les périodes critiques, notamment du 8 au 24, avec ciel souvent couvert ou brumeux dans la matinée, et variations brusques de température durant la nuit.

Perturbations, bourrasques, gros temps, fortes pluies, quelques orages violents avec grêle, trombes sèches ou humides, ravines, crues d'eau à la suite, vers les 2, 4, 6, 9, 11, 13, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 29 et 31.

Quelques orages épars sont probables pour la deuxième dizaine, le tout tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, principalement vers les 9, 16 et 22.

La question sociale

est avant tout une question d'estomac ; il s'agit de trouver une alimentation rationnelle et suffisante pour la classe ouvrière. La question de remédier aux mauvais estomacs est résolue depuis que nous avons les Pilules Suisses.

seurs et tous ces chercheurs d'or, si généralement braves, il ne s'en soit pas trouvé un seul assez résolu pour se mettre à la tête de quelques-uns de ses camarades et essayer de débarrasser le désert de ce misérable ?

— Ah ! voilà ; mais ce diable d'homme a une expression si terrible dans son regard louche, que les plus braves tremblent devant lui ; sa force provient surtout de la terreur superstitieuse qu'il inspire ; quelques-uns soutiennent même que c'est un démon. Nul n'oserait s'attaquer à lui ; quelques-uns l'ont tenté dans les premiers temps, mais aujourd'hui il n'a plus rien à redouter de pareil : le Mayor est à l'épreuve des balles et des coups de poignard ; que nul ne peut contre lui jusqu'à l'heure où finira le pacte qu'il a signé avec l'enfer.

Cœur-Sombre haussa les épaules avec mépris. — C'est lui-même qui a répandu ces bruits absurdes, dit-il.

— Hum ! Qui le sait ? Jean Pivert, le trappeur de la rivière Humbolt, un des meilleurs tireurs des prairies du Nebraska, à la Nevada, à qui le Mayor a joué plus d'un mauvais tour, m'a affirmé avoir deux fois tiré sur lui à cent cinquante pas et l'avoir manqué. Que pensez-vous de cela ?

— Eh pardieu ! je pense que, selon son habitude, Jean Pivert était ivre, et qu'il y voyait double, voilà tout.

L'hôtelier haussa la tête d'un air peu convaincu :



SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

LES TARDES-AVISÉS

OU UNE RÉVOLTE DE PAYSANS DANS LE QUERCY  
PAR M. FRANÇOIS CANGARDEL

C'est en pleine guerre de la succession d'Espagne qu'éclata dans le Quercy la révolte de paysans qui est l'objet de cette publication. On sait combien cette longue guerre fut désastreuse pour la France dont elle faillit causer la perte. A l'époque où nous sommes (mars-mai 1707), rien n'était encore compromis au point de vue militaire et les armées de Louis XIV, malgré les efforts des ennemis coalisés, se maintenaient sur toutes les frontières, balançant quelques revers par de nombreux succès ; mais il n'en était pas de même dans l'intérieur du pays où la situation financière était déplorable et avait amené une si grande misère, qu'il semblait que chez les populations désespérées il n'y eût plus de place que pour la révolte. C'est ce qui arriva dans certaines provinces : le Béarn, le Périgord, l'Agenais et le Quercy. Nous ne voulons pas faire le tableau de ces temps malheureux : on le trouvera dans toutes les histoires de France et dans des ouvrages spéciaux (1). Nous nous contenterons de transcrire quelques pages des mémoires de Saint-Simon où il est question particulièrement de notre province. C'est le préambule le plus saisissant que nous puissions mettre en tête de ces documents qui semblent faits exprès pour servir de pièces justificatives au récit du grand historien : « La nécessité des affaires avait fait embrasser toutes sortes de moyens pour avoir de l'argent. Les traitans en profitèrent pour attendre à tout, et les parlemens n'étoient plus en état, depuis longtemps, d'oser même faire des remontrances. On établit donc un impôt sur les baptêmes et sur les mariages sans aucun respect pour la religion et pour les sacrements, et sans aucune considération pour ce qui est le plus indispensable et le plus fréquent dans la société civile. Cet édit fut extrêmement onéreux et odieux. Les suites, et promptes, produisirent une étrange confusion. Les pauvres et beaucoup d'autres petites gens baptisèrent eux-mêmes leurs enfants sous les portes à l'église, et se marièrent sous la cheminée par le consentement réciproque devant témoins, lorsqu'ils ne trouvoient point de prêtre qui voulût les marier chez eux et sans formalités. Par là plus d'extraits baptisèrent, plus de certitude des baptêmes, par conséquent des naissances, plus d'état pour les enfans de ces sortes de mariages qui pût être assuré. On redoubla donc de rigueur et de recherches contre des abus si préjudiciables, c'est-à-dire qu'on redoubla de soins, d'inquisition et de dureté pour faire payer l'impôt. »

Du cri public et des murmures on passa à la sédition en quelques lieux. Elle alla si loin à Cahors qu'à peine deux bataillons qui y étoient purent empêcher les paysans armés de s'emparer de la ville, et qu'il y fallut envoyer des troupes destinées pour l'Espagne, et retarder leur départ et celui de M. le duc d'Orléans. Mais le temps pressait et il en fallut venir à mander à la Gendre, intendant de la Province, de suspendre l'effet. On eut grand-peine à dissiper le mouvement du Quercy et les paysans armés et atroupés et à les faire retirer dans leurs villages. »

Ce fut l'excès des taxes et des impôts et leur mode violent et vexatoire de perception qui exaspérèrent les paysans du Quercy, plutôt que l'établissement (juin 1705) du droit sur les actes de baptême, mariage et sépulture, et que la nomination d'abord de greffiers conservateurs de ces actes et plus tard de contrôleurs de ces mêmes actes. Si cette mesure avait été présentée en temps ordinaire, et sans caractère fiscal, dans le seul but de donner aux registres de l'état civil, tenus alors exclusivement par le clergé, plus de garantie et d'authenticité, nul doute qu'elle n'eût été favorablement accueillie ; mais elle venait après une série infinie de nouveaux droits et elle lassa la patience des contribuables. Déjà d'ailleurs, et depuis longtemps, on s'était occupé en France de l'établissement plus régulier de registres de l'état civil, soit dans les assemblées des états généraux, soit dans des ordonnances et des édits spéciaux. Mais, vœux et prescriptions avaient malheureusement cédés devant l'opposition et le mauvais vouloir du clergé, jusqu'à la déclaration de 1736, due au chancelier d'Aguesseau, qui exigea que les registres tenus doubles par les curés et vicaires, fussent paraphés par le premier officier du siège de la juridiction et que l'un des doubles fut déposé au greffe de ce siège. Cet état de choses dura jusqu'au 20 septembre 1792 où une loi confiait aux municipalités le droit de recevoir et conserver les actes destinés à constater les naissances, mariages, divorces et décès.

Cette opposition du clergé que l'on retrouve à toutes les époques où quelque tentative fut faite pour améliorer la législation sur l'état civil, ne se représente pas au moment où fut promulgué l'édit de 1705. On ne voit pas en effet que cet ordre, si puissant dans l'Etat, ait favorisé le mécontentement public et fait des révoltés le soutien de ses droits. Bien au contraire, soit par reconnaissance pour Louis XIV, soit parce qu'il comprenait, avec l'expérience profonde qu'il avait des choses publiques, que cette nouveauté purement fiscale ne serait que transitoire, il s'entremet pour apaiser les esprits, blâmer avec énergie les révoltés et les menacer de la colère du roi. On en trouvera la preuve dans les documents qui suivent, et dans ce que dit de cette révolte un chanoine de Cahors, M. de Maisonneuve, contemporain de ces événements : « Pour ce qui est de la soumission aux ordres du prince, nous en avons un exemple récent. L'an 1705, il y eut une grande émeute parmi le peuple du Quercy, à l'occasion de quelques impôts. L'atroupement commença au village des Arques à cinq lieues de Caors ; il s'augmenta prodigieusement. Quarante mille paisants armés vinrent aux portes de Caors demander passage et des vivres ; Caors leur résista et avec le secours du régiment de Normandie, qui se trouvait en quartier, toute cette multitude fut dissipée en quelques jours ; ils se nomèrent les *Tartarés*. On ne doit pas omettre un événement à cette occasion très singulier et qui marque la force et l'autorité de la religion lorsqu'elle s'explique par l'organe d'un homme de bien. Deux mille hommes armés de la paroisse de Moncabrié furent trouver leur curé disant qu'ils alloient fonder une grande troupe qui étoient en chemin pour aller demander à l'intendant de la province la décharge de subsides qui accabloient le pauvre peuple, mais qu'avant de partir, ils venoient demander à leur pasteur sa bénédiction. Le curé leur répondit qu'il alloit dire la messe, et qu'ils falloit qu'ils vissent l'entendre ; ils y furent. Après la messe le curé monta en chaire, leur représenta avec force que les atroupements étoient défendus et finit en leur déclarant qu'ils étoient venus pour lui demander sa bénédiction, qu'il donnerait au contraire sa malédiction à tous ceux qui ne quitteroient pas les armes et qui ne rentreroient pas dans leur maison. Ce digne pasteur nommé Hugues de La Serres vit encore en l'an 1742 et il sera bien mémorable dans toutes nos provinces, par son zèle pour la discipline ecclésiastique, par ses valeurs et ses grandes vertus » (2).

Ces documents sont entièrement inédits, sauf les deux premières lettres déjà insérées dans la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par M. de Boislisle (3). Nous avons cru devoir les donner *in extenso* plutôt que de

(1) *Histoire des paysans*, par E. Bonnemère. — *Histoire financière de la France*, par A. Bailly. — *Etudes sur le régime financier de la France*, par M. Vuitry.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire des Evêques de Cahors*. Ces mémoires ont été publiés par M. J.-B. Baudel, sous le titre de *L'Eglise de Cahors, 1662, 1741. Documents inédits sur l'histoire du Quercy*.

(3) C'est à la gracieuse et complaisante entremise de M. de Boislisle, pour lequel nous ne saurions être trop reconnaissant, que nous devons tous les documents fournis par les Archives nationales.

tenter de les coordonner et de faire des détails si abondants et si intéressants qu'ils renferment un récit continu et plus suivi. Nous aurions évité quelques redites, mais ces redites ont encore ici une certaine importance : elles servent à contrôler les dépositions et à leur donner un caractère plus précis de véracité et de bonne foi. Nous avons d'ailleurs rangés ces documents dans un ordre méthodique plutôt que chronologique, afin que les évènements qu'ils contiennent aient entre eux un enchaînement aussi exact que possible, avec leurs causes, leurs développements et leurs conséquences. Ce n'est pas, en somme, une histoire que nous avons voulu faire, mais un commencement d'enquête qui, ouverte aujourd'hui, se complètera en se continuant, grâce à la bonne volonté de ceux qu'intéressent les tentatives d'histoire locale, et qui voudront fouiller dans les dépôts publics et les archives particulières. Dans quelles provinces s'est étendue cette révolte ? Quelles parties en ont été atteintes ? A-t-elle été spontanée ? ou bien est-elle due à une entente entre les populations ? Quel en a été le foyer ? Autant de questions et bien d'autres qui se posent et qui ne pourront être résolues que lorsque toutes les pièces du dossier seront réunies. Alors seulement, on pourra vraiment faire une histoire de cette révolte.

DOCUMENTS

I.

Copie d'une lettre du secrétaire de l'évêque de Sarlat à M. de Suduiraut, premier président de la Cour des Aides de Guyenne, envoyée au Contrôleur général (1).

16 avril 1707.

..... Il y a apparence que vous aurez été informé de la révolte du Quercy qui s'étoit déjà communiquée dans ces cantons, et, comme jallois à Cahors pour voir mon fils, et que je fus obligé de passer parmi quatre compagnies de ces mutins, j'ai cru que vous ne seriez pas fâché d'apprendre ce que je sais de cette affaire. Je partis donc d'ici (Sarlat) le 10 du passé (mars) et fus coucher chez M<sup>me</sup> la comtesse de Boissières, où j'appris qu'il y avoit à deux lieues de là des troupes de paysans assemblés, qui s'étoient mis sous les armes du côté de Cahors et qui avoient déjà brûlé et démoli quelques maisons des contrôleurs de bans de mariage : à quoi je ne fis aucune attention. Je me mis le lendemain en chemin, et, étant arrivé à un village qu'on appelle Uzech, j'entendis tirer deux coups, battre une caisse et sonner deux cloches l'une après l'autre. Je demandai à deux paysans ce que c'étoit ; ils me répondirent brutalement qu'ils se devoient tous assembler pour brûler et piller tous les contrôleurs et partisans et qu'ils ne vouloient plus payer autre chose que la taille, à cause, disoient-ils, qu'ils mourroient de faim. Je leurs dis qu'ils feroient très bien d'être sages et qu'ils pourroient bien se faire pendre en tenant de tels discours. J'étois encore incrédule de tout ce qu'on m'avoit dit, dans le temps que je vis venir à moi deux troupes de gens d'environ cent cinquante hommes armés différemment les uns avec des pioches, les autres avec des halberdiers, des faux manchées à l'envers et autres instruments semblables, avec deux tambours et deux drapeaux, l'un noir, l'autre blanc. C'étoit dans un petit chemin étroit, où ces gens-là passaient en criant hautement : « Vive le Roi sans gabelle », et autres discours dignes de ces bandits. Ce spectacle furieux me fit songer à ma confiance ; j'ouvris mon manteau, et, étant à dix pas de ces malheureux, je dis à mon valet, qui étoit à cheval, de descendre dans la terre, parce que le chemin étoit trop étroit et que les chevaux bondissoient. Nous marchâmes sans affectation tout près les uns des autres, et ces bandits crioient toujours comme des enragés. A deux cents pas de là, nous rencontrâmes plus de deux cents femmes qui crioient comme des diables, et qui disoient qu'elles étoient fâchées que leurs maris n'eussent plus tôt commencé cette affaire. Je trouvai encore deux autres compagnies à Mercuès, et enfin je vis de toute parts des paysans qui s'assembloient. M. l'intendant de Montauban (2) arriva à Cahors presque aussitôt que moi ; il amena avec lui quelques compagnies de dragons de Fimarcion, lesquels, avec un bataillon de Normandie, ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre et souhaiter. Il trouva les choses en bon train par les mouvements que M. le comte de Boissières s'étoit donnés, car c'est un très aimable gentilhomme, fort zélé pour les intérêts du Roi. Ces mutins envoyèrent plusieurs députés à Cahors avec des mémoires en forme de requêtes, dont voici la substance : ils demandent une amnistie signée de la main du Roi ; que les habitants de Cahors ne puissent pas avoir de privilèges à leur préjudice touchant la foraine (3) ; l'extinction de la capitation, et que les anciens rôles soient vérifiés, pour examiner les concussion et injustices que les receveurs ont faites ; l'abolition du contrôle des actes des notaires, sceaux, insinuations, baptisaires et mortuaires, ensemble la modération du contrôle des exploits et du papier timbré sur le pied de l'établissement de ces deux droits ; la restitution des frais et dommages excessifs que les receveurs des tailles leur ont faits dans les recouvrements, et les meubles qu'on a vendus à vil prix et que les porteurs de contrainte ont appliqués à leurs profits ; la fixation des porteurs de contrainte à un certain nombre, et qu'il n'y aura que les effectifs qui seront payés, attendu qu'on a souvent vu qu'un seul archer prenoit la paye pour quatre, et qu'on a fait jusques à 500' de frais pour un reste de 300' ; qu'on ne fera plus des cent saisies comme on a fait depuis deux ans en çà dans chaque paroisse, ce qui mettoit tous les particuliers hors d'état de pouvoir payer un sol, à cause des frais que les séquestres et archers faisoient ; que les paroisses grélées profiteront des dons et grâces que le Roi leur fait ; qu'on tiendra compte des sommes reçues lorsqu'il n'y a pas eu diminution d'espèces ; et enfin qu'il y aura un règlement pour la vérification des rôles, attendu que pour une imposition de 300' de taille, les officiers de l'élection de Cahors en prennent jusques à 80' sans mettre aucun *soulet*. Voilà le précis du mémoire que ces malheureux ont fait donner à M. l'intendant de Montauban.

(1) Michel de Chamillard (1652-1721). Il fut nommé contrôleur général des finances en 1699 et ministre de la guerre en 1701. Il se démit de ces deux fonctions, en 1709 pour le contrôle, et en 1710 pour la guerre.

(2) Gaspard-François le Gendre, nommé intendant en 1700. Il succéda dans cette charge à Félix Lepelletier de la Houssaye, et fut remplacé par Jean-Baptiste Langeois en 1715.

(3) La foraine étoit un droit de sortie sur les denrées et marchandises transportées hors du royaume ou des provinces où les bureaux en étoient établis dans celles où ces bureaux ne l'étoient pas, et où les aides n'avoient pas cours. La Haute-Guyenne ayant été assimilée au Languedoc, les marchandises à destination de ces deux pays n'étoient sujettes à aucun droit, mais elles l'étoient, quand elles passaient dans les lieux où les aides n'avoient pas cours. Ce droit général fut changé pour ces deux provinces en un droit de composition, suivant le tarif arrêté en l'année 1705 par M. le Gendre, intendant à Montauban, mais seulement pour les denrées et marchandises à destination de la Basse-Guyenne. Ce tarif coïncida précisément avec l'établissement de l'édit du contrôle.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

(A suivre).

DERNIERE HEURE

Paris, 3 octobre.

On donne comme certain, dans les couloirs de la Chambre, que la rentrée du Parlement aura lieu le 25 de ce mois.

Londres, 3 octobre.

On fait courir le bruit que la France, l'Italie et l'Angleterre auraient suggéré au cabinet de Saint-Petersbourg l'idée de la réunion d'un Congrès européen qui serait chargé de régler le conflit bulgare sur les bases strictes du traité de Berlin. Le Congrès se réunirait à Paris, en dehors de l'influence des puissances centrales. Il serait même question de prendre la France comme arbitre, honneur que certainement elle déclinera.

報表及行情。 — Cours au 2 octobre.

3 0/0 .....	82 13
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	85 10
1/2 0/0 ancien.....	102 50
1/2 0/0 1883.....	109 52

Dernier cours du 2 octobre.

Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,272 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	396 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	297 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	348 00
--	--------

PLANTATIONS AMÉRICAINES

M. Bru propriétaire à Lamadeleine PRÈS CAHORS (LOT)

invite les propriétaires viticulteurs, intéressés à la reconstitution de leurs vignes, à venir visiter, avant les vendanges, son vignoble de Lamadeleine, reconstitué par les plants américains, producteurs directs et porte-greffes. Ils pourront se rendre compte de la valeur des différents cépages, soit porte-greffes, soit producteurs directs, de leur adaptation au sol et au climat, et du système de greffe qui réussit le mieux.

Ils jouteront également de visu des variétés des hybrides Bouchet qui s'accliment le mieux à notre région, et de leur rendement si supérieur à nos meilleurs cépages.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. Fournié-Lafage, épiciier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. Arnault, juge près le Tribunal civil de Cahors, pris en remplacement de M. le Président légitimement empêché, en date du vingt-un septembre dernier et par exploit de M. Serres, huissier à Cahors, en date du vingt-six septembre aussi dernier, la dame Elisabeth Vaysse, sans profession, épouse de Jean Delpons, demeurant ensemble à Mastal, section de St-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens, elle a constitué M<sup>e</sup> Mazières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors, le trois octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,  
MAZIÈRES.

Le ROBOUYEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.

— Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOUYEAU-LAFFECTEUR A L'IODORE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofalose et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharm<sup>ies</sup>. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm<sup>ie</sup>, 102, r. Richelieu, Succ<sup>or</sup> de BOUYEAU-LAFFECTEUR.



# SUCRAGE DES VENDANGES

**M. Michaud-Larivière Fils**, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1<sup>er</sup> blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

**M. Michaud-Larivière Fils**, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.

**NOTA.** — Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

# A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

# LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons **CH. FAY**, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

YODURE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON. Prévenant la Carie et le déchaussement des dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau

**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement est étranger nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Hippolyte, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layton.

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

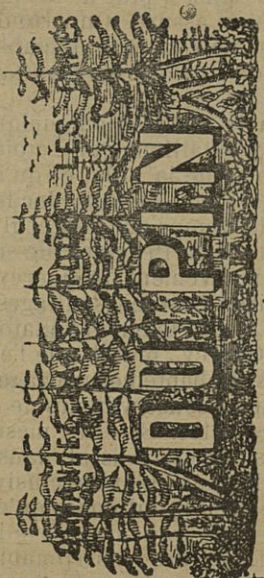
Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple .....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50
		Linge compris.	

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGAUD & LACOSTÉ**  
Membre de l'Académie nationale, Inventeurs à Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



# Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

## Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS  
FRANÇAISES ET ANGLAISES  
UNIFORMES & LIVRÉES  
COUVERTURES DE VOYAGE  
Manteaux Caoutchouc  
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE  
en 24 heures  
HABILLEMENTS  
TOUS FAITS  
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95  
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »  
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »  
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50  
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

# Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssédre

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.